



***Groupe Traqueur annonce le lancement de la nouvelle gamme « Coyote by Traqueur », référencée par plus de 25 marques automobiles.***

**Saint-Cloud, le 2 février 2010**

**Partenaire historique de Coyote, le Groupe Traqueur, leader français de l'après-vol et acteur majeur de l'intelligence embarquée, distribue les nouvelles solutions de la gamme Coyote :**

- **l'avertisseur de radars mini Coyote V2** : encore plus performant et convivial que la version V1 dont plus de 16.000 unités ont été vendues par Traqueur en 2009 (écran couleur, signalement des perturbations routières en temps réel, personnalisation optimisée, affichage permanent de la vitesse autorisée sur la portion empruntée, qualité des éclairageurs...)
- **le système de navigation communicant multiservices Coyote Nav** : un nouveau produit offrant aux conducteurs un bouquet de services très performant (mini Coyote V2, cartographie Navteq dans 29 pays, services vie pratique (stations-service les moins chères, recherche en ligne sur les Pages Jaunes, météo, places de parking disponibles...).

**Traqueur annonce également le référencement de la gamme « Coyote by Traqueur » par le constructeur automobile Chevrolet, qui rejoint ainsi un réseau de plus de 25 constructeurs automobiles\* proposant dans leurs concessions les différents produits de cette gamme.**

(a) Alfa Roméo, Audi, Chevrolet, Chrysler, Citroën, Dodge, Fiat, Hyundai, Jaguar, Jeep, Lancia, Land Rover, Lexus, Mazda, Mercedes, Nissan, Peugeot, Seat, Skoda, Smart, Ssangyong, Subaru, Toyota, Volkswagen, Volkswagen Utilitaires.

## **Le Groupe TRAQUEUR :**

Traqueur, avec sa filiale Fleet Technology spécialisée en Gestion de Flotte et Télématique Embarquée, est le seul opérateur français à proposer un ensemble de solutions associant les technologies radio VHF, satellitaire GPS et GSM. L'expertise du Groupe s'exprime ainsi à travers trois grands domaines d'application :

- **la sécurité** : les solutions d'après-volet de Traqueur, technologiquement exclusives en France, protègent les véhicules des particuliers (automobiles, deux-roues, véhicules de loisirs) et des entreprises (camions, véhicules utilitaires, engins et matériels de chantier) ;

- **la gestion de flotte** : les solutions de Fleet Technology contribuent à l'optimisation des flottes d'entreprise (visualisation et suivi des véhicules en temps réel, type de trajets, édition de km parcourus, rapports d'activité, gestion de clientèle, etc.) ;

- **les Green Solutions** : précurseur en terme d'éco-conduite, le Groupe Traqueur dispose d'une offre étendue mettant en évidence la consommation de carburant, l'émission de carbone, le profil comportemental des conducteurs et un ensemble de données spécifiques permettant de réduire significativement coûts et risques routiers.

Le Groupe Traqueur bénéficie d'une infrastructure technique propriétaire bâtie depuis 2002 et de deux licences hertziennes ARCEP ; il dispose d'un département Recherche et Développement intégré. Il est par ailleurs référencé auprès de plus de 30 constructeurs auto/moto et près d'une dizaine de constructeurs BTP et a noué des partenariats avec de nombreux assureurs, courtiers et assistants (AXA, GAN, Groupama, MMA, Mondial Assistance, NOVELIA, THEOREME, SOLLY AZAR...).

Traqueur intervient en partenariat actif avec les forces de l'ordre depuis 2001.

Traqueur est labellisée « Entreprise Innovante » auprès d'Oséo Anvar. Leader national du Prix Deloitte FAST 50, le Groupe Traqueur est coté sur Alternext Paris de NYSE Euronext depuis le 12 avril 2007 par cotation directe (Code ISIN : FR0004043487, Code Mnémo : ALTRA) et a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires consolidé de 14,9 M€.

[www.traqueur.fr](http://www.traqueur.fr)

*Il est rappelé que :*

*- l'opération d'admission sur Alternext du Groupe Traqueur n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers ;*

*- l'alinéa 3 de l'article 211-4 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers précise que : « [...] la diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers ainsi acquis ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du code monétaire et financier » ;*

*- l'Autorité des Marchés Financiers dans un communiqué de presse du 15 octobre 2007 a précisé les règles relatives aux placements privés sur Alternext.*

Retrouvez tous les communiqués du Groupe Traqueur sur le site [www.traqueur.fr](http://www.traqueur.fr)  
Rubrique « Investisseurs ».

## **VOS CONTACTS**

Marc Verdet - Président du Directoire  
Thierry Michaux - Directeur Général Adjoint  
01.56.97.70.00 - [investisseurs@traqueur.fr](mailto:investisseurs@traqueur.fr)

Barbara Tron - Relations presse  
01.56.97.70.21 - [barbara.tron@traqueur.fr](mailto:barbara.tron@traqueur.fr)